



Visa conjoint français après obligation de quitter le territoire

Par **Wahibus59**, le **22/09/2014** à **13:39**

Bonjour,

Mon époux est en France depuis 3 ans en situation irrégulière. Nous nous sommes marié en juin dernier et il est retourné au Maroc pour régulariser sa situation. Malheureusement il a fait l'objet d'une obligation de quitter le territoire français il ya 2 ans à la suite d'un contrôle d'identité mais il est quand même resté en France. J'aimerais savoir si la demande de visa conjoint de français qu'il a faite peut prendre du temps ou être refusée à cause de cette oqtf. Et est ce que cette dernière a une durée de validité?

Merci :)